

DELIBERATION N° 2004/11-02 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 2004, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

Fonctionnement

Opérations réelles	165 049,72 €
Opérations d'ordre	- 29 268,09 €

Total	135 781,63 €

Investissement

Opérations réelles	331 211,00 €
Opérations d'ordre	7 815,63 €

Total	339 026,63 €

Recettes

Fonctionnement

Opérations réelles :	127 966,00 €
Opérations d'ordre :	7 815,63 €

Total	135 781,63 €

Investissement

Opérations réelles	-681 153,74 €
Opérations d'ordre	-29 268,09 €

Total	- 710 421,83 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 abstentions (M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET, MM. NOEL et FRANOUX) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2004.